

Mardi 20 Septembre 2005

Monde - France

Lambert : «On confond fiscalité et morale»

Alain Lambert : «Une réforme fiscale convaincante est une réforme qui est financée par une baisse des dépenses et qui n'augmente pas les déficits.» (Photo Marmara/Le Figaro.)

Tout en se réjouissant des objectifs poursuivis par la réforme fiscale du gouvernement Villepin, Alain Lambert émet des bémols sur la forme et le fond. L'ancien ministre du Budget, actuel sénateur de l'Orne, regrette que les cadres supérieurs ne soient pas mieux traités. Il estime que le bouclier fiscal remet en cause le principe constitutionnel de l'autonomie financière des collectivités locales et qu'il vaudrait mieux supprimer certains avantages fiscaux plutôt que de les plafonner. Quant à l'ISF, il suggère au gouvernement de laisser le champ libre aux parlementaires.

LE FIGARO ÉCONOMIE. - Quel jugement portez-vous sur la réforme fiscale annoncée par le gouvernement ? Alain LAMBERT. - Toute réforme fiscale doit porter un message fort et celui qu'a choisi le gouvernement me plaît parce qu'il est très vertueux. Il encourage le travail des Français. Pour que les gens travaillent plus, peut-être faudrait-il que les baisses d'impôts soient plus importantes et qu'elles ne soient pas seulement ciblées sur quelques catégories de Français. De fait, le gouvernement a peut-être trop ciblé son discours sur les classes moyennes et les ménages modestes. Or, à force d'envoyer des messages par catégories de revenus, il pourrait dresser les Français les uns contre les autres. Le message doit être simple et consensuel. Il doit mobiliser l'ensemble des Français, riches, modestes ou appartenant aux classes moyennes. La France a besoin de tous. Beaucoup de cadres supérieurs estiment que la réforme fiscale ne les concerne pas. Ne risque-t-on pas de les démotiver un peu plus ? Dans notre pays, on confond fiscalité et morale. La fiscalité est un instrument de rendement qui permet à l'Etat d'assumer ses fonctions. La plus grande qualité d'un impôt, ce n'est pas d'être juste, c'est d'être économiquement neutre. La justice, elle, se fait par la redistribution. Il est dommage que les cadres et les cadres supérieurs ne profitent pas plus de la réforme fiscale car ce sont eux qui sont souvent à l'origine de la croissance et donc des emplois. La PPE va être fortement augmentée. Qu'en pensez-vous ? C'est une bonne chose puisque cela va rendre le travail plus rémunérateur que le chômage. Pour autant, je regrette que la prime ne soit pas sur la fiche de paie et qu'elle continue à être versée par le percepteur. Celui qui la recevra va conserver l'impression d'être assisté. Pensez-vous que le gouvernement proposera une modification à l'ISF dans le prochain budget ? Je ne le crois pas. Il a déjà beaucoup de soucis. S'il ne souhaite pas s'en créer un de plus, qu'il laisse le Parlement régler le problème de l'ISF. Si cet impôt est à ce point préjudiciable à l'économie de notre pays, pourquoi ne pas le supprimer une bonne fois pour toutes ? Poser la question sous la forme de la suppression alimenterait une polémique inutile. Il vaut mieux dans un premier temps s'attaquer aux effets pervers les plus grossiers de l'ISF, à savoir les détenteurs de fraction d'entreprise qui ont des revenus inférieurs à l'impôt qu'ils paient et les Français qui sont propriétaires d'immeubles de grande valeur mais qui n'ont pas ou peu de revenus. Il faut revenir au plafonnement. Pour la première fois, la France va se doter d'un bouclier fiscal grâce auquel les Français ne pourront pas être imposés à plus de 60%. Qu'en pensez-vous ? Sur le principe, j'applaudis des deux mains. Sur les modalités, je suis convaincu que le Parlement va devoir en débattre assez longuement. Le

gouvernement a choisi de prendre en compte des impôts levés par l'Etat et les collectivités locales. Dès lors que le plafond sera dépassé, l'Etat se retournera vers les collectivités pour récupérer le «trop versé» par le contribuable. Or, les collectivités locales ne l'accepteront pas. Elles considéreront que c'est une atteinte au principe constitutionnel d'autonomie financière. Je suis convaincu qu'au final, c'est l'Etat qui prendra à sa charge le trop payé par les contribuables. On risque donc de se retrouver dans la même situation qu'avec la taxe professionnelle. Quel avantage y aurait-il à exclure les impôts locaux du plafonnement ? Cela aurait permis d'afficher un plafonnement des impôts à 50% et non pas à 60%. Or, je pense que le niveau de 50% est beaucoup plus emblématique. Contrairement à ce que font d'autres pays, le gouvernement a choisi d'exclure la CSG du bouclier fiscal. Il est plus sage de raisonner par catégorie d'autorité qui lève l'impôt. Intégrer la CSG serait possible s'il n'y avait qu'un seul budget pour l'Etat et la Sécurité sociale. L'autre volet de la réforme concerne le plafonnement des avantages fiscaux. Pourquoi y êtes-vous opposé ? La France est un pays qui n'a de cesse d'introduire des exceptions à l'impôt en multipliant à l'infini les avantages fiscaux. Or, ces avantages sont proposés aux redevables pour les amener à réaliser une opération qu'ils n'auraient pas faite sinon. Plutôt que de plafonner les niches **fiscales**, le gouvernement devrait d'abord commencer par supprimer celles qu'ils jugent immorales. L'erreur de Bercy est de penser qu'avec ce système, il sera mis fin à tous les abus. C'est une grave erreur. Les avantages fiscaux excessifs sont extraordinairement sensibles et politiques, quand ils touchent par exemple à l'outre mer ou au logement. Ils seront alors exclus du périmètre et nous n'aurons pas avancé. La réforme **fiscale** va coûter 3, 5 milliards d'euros. La France a-t-elle les moyens ? Une réforme **fiscale** convaincante est une réforme qui est financée par une baisse des dépenses et qui n'augmente pas les déficits. Je suis certain que c'est le souhait du gouvernement. Comment alors réduire les dépenses de l'Etat ? Il faut stabiliser les dépenses de l'Etat en euros courants et non en euros constants comme c'est le cas actuellement. C'est faisable. Toute entité efficace est capable d'augmenter sa productivité de 2% par an ! Le gouvernement Villepin a fait preuve de peu de volontarisme en matière de baisse des effectifs. Pensez-vous qu'il devrait aller plus loin sur ce sujet ? Pour la fonction publique, il faut raisonner en masse salariale. En se focalisant sur les baisses d'effectifs, on stigmatise ceux qui sont concernés. L'action publique doit être embrassée dans son ensemble. Il y a d'autres marges de manoeuvre. Par exemple, les dépenses en matière d'emploi. Je fais partie de ceux qui pensent qu'elles sont trop importantes. Nous sommes les champions du monde en matière de dépenses pour l'emploi mais paradoxalement nous sommes aussi les champions pour le chômage. Sans doute, y a-t-il de bonnes économies à faire dans ce domaine. Pensez-vous que le déficit public de la France sera inférieur à 3% en fin d'année ? Il suffit d'augmenter la soule EDF ! Dès lors que l'on est à 3% grâce à une recette exceptionnelle, il faut déjà se poser la question de l'année suivante.

Alain Lambert : «Une réforme fiscale convaincante est une réforme qui est financée par une baisse des dépenses et qui n'augmente pas les déficits.» (Photo Marmara/Le Figaro.)

Alain Lambert : «Une réforme fiscale convaincante est une réforme qui est financée par une baisse des dépenses et qui n'augmente pas les déficits.» (Photo Marmara/Le Figaro.)